

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	5
Votants	42



N° 2021 - 006

Séance du 03 février 2021



## AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE BUDGET 2020

L'an deux mille vingt-et-un le trois février à 17h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 37, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 28 janvier 2021.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs; ; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle;; LEGER Jean-Luc; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; TERNAT Didier; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; BŒUF Jacky; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; BILLEGA Nicole; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; OLLIER Michel; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PINLON Evelyne; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

## **ETAIENT EXCUSES:**

Ayant donné procuration : MM. Guy BRUNET et Philippe COLLIN à Mme Valérie BERTIN ; M. Benjamin BOUQUET à Mme Nadine HAGENBACH ; Mme Elodie MALHOMME à M. Jean-Luc LEGER ; Mme FOURNET Marie Hélène à M. Alain ROULET.

ETAIENT ABSENTS: ROGER Thierry; BAUCULAT Annick; LETELLIER Thierry.

## M. Denis PRIOURET présente le rapport suivant :

En application des articles L 232-1 et R 232-1 du Code des juridictions financières et de l'article L 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Creuse a saisi la Chambre Régionale des Comptes pour vérifier que le budget primitif 2020 de la Communauté de communes Creuse Grand Sud respecte la trajectoire de retour à l'équilibre proposée dans l'avis n°2018-0351-1 du 04 juillet 2018. (Contrôle 2018-0431).

La CRC a émis un avis N° 2020-0182 en date du 18 septembre 2020. Le Conseil communautaire est tenu informé des avis formulés par la CRC.

## Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

• PREND ACTE de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget 2020, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 03 février 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

0 9 FEV. 2021

PUBLIEE le

0 9 FEV. 2021

Valérie BERYI Présidente